



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

CHARTRE D'ACCUEIL

ENTRE L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE ET L'AGENT PASTORAL LAÏC VENU D'AILLEURS

ENGAGEMENT DE L'ÉVÊQUE

Je suis heureux de vous accueillir au sein du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Votre présence dans notre diocèse est un véritable signe de communion entre Eglises. Elle manifeste l'universalité de la mission dans l'esprit du don réciproque de la foi.

Votre première année pastorale parmi nous sera considérée comme probatoire. Un bilan sera établi à son terme et ses conclusions détermineront la poursuite ou non du ministère. Durant cette période, je m'engage à vous donner un temps pour :

- Observer le pays, le diocèse, la paroisse...
- Apprendre à gérer les différences culturelles et de pratiques pastorales
- Permettre des occasions de parler de votre pays et de votre Eglise, des rencontres de connaissances mutuelles entre vous-même et tous les accueillants
- Vous former.

Pour favoriser votre accueil et votre insertion dans notre diocèse, je mandate la « *Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement* » comme organe de références et pour entretenir le lien direct entre vous et les instances diocésaines (pastorales, administratives et de formation).

ENGAGEMENT DE L'AGENT PASTORAL LAÏC

Je vous invite à découvrir la vie et l'organisation du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, d'abord par la lecture du « *Livret d'accueil* » et ensuite en vous intéressant à la pastorale qui s'y vit.

Vous participerez à des rencontres organisées sur votre territoire d'insertion pastorale pour faire connaissance, lieux de partage mutuel et de découverte des cultures des uns et des autres.

Afin de favoriser votre intégration dans le diocèse, je vous demande de suivre les formations qui vous sont proposées et de répondre aux évaluations et bilans intermédiaires qui vous seront demandés.

Vous exercerez avec diligence le ministère qui vous est confié, en accord avec la lettre de nomination et le cahier des charges et vous collaborerez avec l'ensemble des acteurs de l'Eglise locale, prêtres, diacres, laïcs professionnels ou bénévoles.

Vous avez envers l'évêque du lieu les mêmes obligations et droits que tout autre agent pastoral dans le diocèse.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser en tout temps aux personnes de références à disposition sur votre lieu d'insertion pastorale ou à la « *Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement* ».

En vous remerciant pour votre engagement, je vous donne ma bénédiction pour un ministère fécond.

L'ÉVÊQUE :

L'AGENT PASTORAL LAÏC :